10435
AGROMISA

Série-Agrodok No. 27

Agromisa, BP 41, 6700 AA Wageningen, Pays-Bas

CIRAD, 34398 Montpellier Cedex 5, France

O. M. V. S. * NOUAKCHOTT
* CENTRE de DOCUMENTATION

Créer et gérer un point d'eau pour les troupeaux de son village

Créer et gérer un point d'eau pour les troupeaux de son village

Guide à l'usage des agents de développement rural
en zone sahélo-soudanienne

Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale ACP-UE
Technical Centre for Agricultural and Rural Cooperation ACP-EU
CTA

LA FONDATION AGROMISA

Agromisa est une fondation à but non lucratif liée à l'Université d'Agriculture de Wageningen (Pays-Bas). Agromisa a pour tâche d'améliorer la situation des groupes défavorisés du point de vue social et économique dans les pays en développement. Agromisa transmet des connaissances sur l'agriculture durable à petite échelle et les matières connexes. Le rôle d'Agromisa consiste surtout à servir d'appui, c'est la raison pour laquelle la Fondation ne finance pas de projets.

Les informations portant sur l'agriculture sont transmises de la façon suivante :
– **le Service Questions et Réponses :** consultez la troisième page de couverture ;
– **la série Agrodok :** les Agrodok sont des manuels pratiques et bon marché portant sur divers sujets relatifs à l'agriculture durable à petite échelle dans les pays tropicaux. Le dos de la couverture comporte une liste indiquant tous les titres.

AGROMISA, Postbus 41, 6700 AA Wageningen, Pays-Bas.
Fax : +31 317 419 178, e-mail : agromisa@wxs.nl

Le CIRAD

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement est un organisme scientifique spécialisé en agriculture des régions tropicales et subtropicales. Sa mission : contribuer au développement de ces régions par des recherches, des réalisations expérimentales, la formation, l'information scientifique et technique. Le CIRAD travaille dans ses propres centres de recherche, au sein de structures nationales de recherche agronomique des pays partenaires, ou en appui à des opérations de développement.

Les publications du CIRAD peuvent être commandées à l'adresse suivante :

La Librairie du Cirad, TA 283/04, avenue Agropolis, 34398 Montpellier Cedex 5, France.
Fax : +33 (0)4 67 61 55 47, e-mail : librairie@cirad.fr

Cet Agrodok est publié par Agromisa, le CIRAD et le CTA.

Le CTA

Le Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale a été créé en 1983 dans le cadre de la Convention de Lomé entre les États du groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et l'Union européenne. Le CTA a pour mission de fournir des services qui améliorent l'accès des pays ACP à l'information pour le développement agricole et rural, et de renforcer les capacités de ces pays à produire, acquérir, échanger et exploiter l'information dans ce domaine.

Les Agrodok sont gratuits pour les abonnés du Service de distribution des publications (SDP) du CTA. L'abonnement au SDP est ouvert aux particuliers et aux institutions travaillant dans les pays ACP dans le domaine de l'agriculture et du développement rural. Pour obtenir un formulaire de demande d'abonnement, veuillez vous adresser au :

CTA, Postbus 380, 6700 AJ Wageningen, Pays-Bas.
Fax : +31 317 460 067, e-mail : cta@cta.nl

Agrodok 27

Créer et gérer un point d'eau pour les troupeaux de son village

Guide à l'usage des agents de développement rural en zone sahélo-soudanienne

Par :
André Teyssier

CENTRE de DOCUMENTATION * O. M. V. S. *

Première édition, 2000

Avant-propos

Ce guide vise à aider les communautés paysannes de la zone sahélo-soudanienne à financer, aménager et gérer des points d'eau pour les troupeaux de leur village. Il s'adresse aux agents de développement intervenant en hydraulique pastorale dans cette zone, qui peuvent s'inspirer d'une méthode abondamment décrite dans l'ouvrage et utilisée depuis 1994 par les animateurs d'un projet mené au Nord-Cameroun sous l'égide du ministère de l'agriculture du Cameroun et de la Sodecoton : le projet Développement paysannal et gestion de terroirs (Dpgt), financé par l'Agence française de développement et le Fonds français d'aide et de coopération.

L'auteur remercie les personnes ayant participé à cette opération : Hamadou Ousman (Garoua), Hamadou Nouhou (Kaele), Boukar Toto et Ousmaïla Mohammadou (Guider), Abdourahmane Nassourou (Balaza), Elias Gondji (Zidim), Antoine Toukrou (Doukoula), Hamidou Mamat (Moulvoudaye), Yero Oumarou (Maroua), Gilbert Kakiang (Kaele) et Jean-Claude Bikoï (Maroua). La délégation provinciale du ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (Minepia) pour l'Extrême-Nord du Cameroun dirigée par M. Enock Maliki et son service d'hydraulique pastorale animé jusqu'en 1998 par M. Zakariou Boukar, ont laissé au projet Dpgt toute la latitude nécessaire à la mise en œuvre de ce programme ; qu'ils en soient vivement remerciés.

Maroua, juin 2000

L'auteur

O. M. V. S. CENTRE de DOCUMENTATION

Sommaire

1 Introduction : nécessité d'un point d'eau au village 6

2 Décider de la création d'un point d'eau dans son village . . 11
2.1 Volet 1 : la connaissance des pratiques d'abreuvement du bétail 11
2.2 Volet 2 : la localisation idéale du point d'eau 12
2.3 Volet 3 : l'estimation des dimensions et du coût du point d'eau 14
2.4 Volet 4 : une réflexion sur les coûts de la réhabilitation ou du creusement 17
2.5 Volet 5 : les modes de gestion du point d'eau 18

3 Faire cofinancer l'investissement par la communauté paysanne 21
3.1 Phase 1 : qui peut payer ? 22
3.2 Phase 2 : répartir les participations financières proportionnellement à la consommation en eau 26
3.3 Phase 3 : organiser la collecte 30

4 Aménager une mare 34
La mare de A à Z : les éléments constitutifs du point d'eau 34

5 Gérer un point d'eau 40
5.1 Qui est responsable du point d'eau ? 40
5.2 Combien coûte l'exploitation d'un point d'eau et qui va payer ? 41
5.3 Quelles sont les règles d'utilisation ? 47

6 Conclusion 49

Annexe 1 Mémento pour les animateurs « Gestion de mares » 51

Annexe 2 Modèle de contrat d'aménagement d'une mare 55

Annexe 3 Exemple d'investissement pour la création de points d'eau 61

Annexe 4 Consultation d'entreprises de travaux publics pour le creusement d'une mare artificielle 62

Annexe 5 Modèle de marché pour un creusement de mare 66

Annexe 6 Liste des sigles employés 76

1 Introduction : nécessité d'un point d'eau au village

Dans la zone sahélo-soudanienne, il est difficile aux agriculteurs et aux éleveurs de s'adapter au régime climatique auquel ils sont soumis, du fait des excédents d'eau et des inondations en saison des pluies, des irrégularités des précipitations et de la forte évaporation des eaux de surface en saison sèche.

Fig. 1.1 : Transport de l'eau pour la consommation familiale.

L'approvisionnement en eau, tant pour les hommes que pour leur bétail, y apparaît comme l'une des contraintes essentielles éprouvées par les populations rurales. Aujourd'hui, les villages de cette zone ayant la garantie de disposer tout au long de l'année d'une eau de qualité et en quantité suffisante peuvent se considérer comme privilégiés.

Les pratiques paysannes, surtout pour l'abreuvement des animaux, attestent de sérieuses difficultés auxquelles les producteurs n'ont trouvé que des solutions partielles : exhaure à la main (Figure 1.2), puits provisoires à renouveler fréquemment, transhumance...